

Patrimoine multiculturel canadien

Le premier amendement prévoit que les activités de l'Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien feront l'objet d'un examen, non après le quatrième, mais après le troisième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi.

Il est clair, d'après ce que j'ai dit sur le fait que le Parlement ne peut examiner la mise en marche de l'institut, qu'il est absolument nécessaire d'effectuer sans trop tarder un examen de cet institut. Nous savons tous que les législatures ont une durée d'environ quatre ans et que, si ce projet de loi entre effectivement en vigueur, il est fort probable que l'examen, s'il a lieu dans quatre ans, coïncidera avec les prochaines élections fédérales. C'est pourquoi il est des plus important que l'examen ait lieu après trois ans au lieu de quatre.

Les ministériels devraient également, pour assurer au Canada un bon gouvernement, reconnaître qu'il importe d'examiner les activités de l'institut après trois ans de fonctionnement, de sorte qu'il soit possible d'examiner sérieusement ce que nous sommes en train de faire à toute vapeur, en ces derniers jours de la législature.

Quant à la motion n° 6, elle propose que le rapport de l'institut soit présenté non seulement au Parlement, mais aussi au comité permanent du multiculturalisme. Voilà un autre amendement qui, je pense, sera très utile.

Pendant les trois premières années et trois quarts de son mandat, le gouvernement actuel n'a pas fait grand-chose dans le domaine du multiculturalisme. On a perdu bien du temps et bien des occasions. La seule chose utile ou presque que le gouvernement actuel ait faite dans le domaine du multiculturalisme au cours des trois premières années et trois quarts de son mandat a été de proposer à la Chambre de créer un comité permanent du multiculturalisme, ce qui a été fait à la fin de juin 1985.

Le comité permanent a fait du bon travail, comme tous les députés en conviendront, je suppose. J'ai manifestement intérêt à l'affirmer, étant un des membres qui y représente le Nouveau parti démocratique. Je laisse à d'autres le soin d'évaluer le travail du comité, mais j'attire l'attention des députés sur le rapport que le comité a publié l'an dernier, soit à la fin de juin 1987, et qui donne une bonne idée de l'excellent travail de ses membres. Le gouvernement a donné suite, dans les dernières semaines, à un plus grand nombre de nos recommandations que nous ne l'avions franchement prévu au printemps, lorsqu'a été présenté à la Chambre un projet de loi sur le multiculturalisme qui ne prévoyait aucune modification institutionnelle, puis tout à coup ces dernières semaines il a décidé de créer un véritable ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Cela prouve que le gouvernement a fait beaucoup plus de cas du travail du comité permanent que nous n'avions osé l'espérer.

Compte tenu de l'excellent travail d'un comité parlementaire permanent de plus, soit le comité sur le multiculturalisme, je crois que celui-ci a de bonnes chances de se voir confier la tâche d'examiner chaque année le travail de l'Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien. Il n'est pas trop risqué de dire que c'est dans les comités permanents que se fait une grande partie du travail dans presque tous les domaines

auxquels la Chambre s'intéresse. Les députés qui font ce travail acquièrent des compétences, prennent vraiment ces questions au sérieux et unissent leurs efforts sans aucun esprit de parti. C'est certainement ce qui s'est passé dans notre comité.

Je sais que le député de Grey—Simcoe (M. Mitges), avec qui j'ai parlé plus tôt bien qu'il ne soit pas à sa place en ce moment, mérite d'être félicité pour l'impartialité dont le comité a fait preuve, encourageant le multiculturalisme et incitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que l'ancien énoncé de politique et l'engagement du Canada à cet égard deviennent réalité. C'est sur ce travail effectué par le comité que je me fonde pour demander que les rapports annuels que présenterait l'Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien soient renvoyés au comité.

J'exprime, d'une façon positive, mon appui pour ces deux amendements, après avoir critiqué vertement et amèrement le traitement qui a été réservé aux membres du comité législatif. Les députés de l'opposition qui faisaient partie du comité ont été traités cavalièrement par les ministériels, qui ont choisi d'abuser des pouvoirs du Parlement, de violer les conventions de la Chambre et de n'avoir aucun égard ni pour les parlementaires, ni pour tous les Canadiens qui s'intéressent à la question des langues du patrimoine multiculturel et qui ont le droit de commenter et de critiquer ce projet de loi afin que ce que nous faisons ici, aujourd'hui, cette semaine, la semaine prochaine ou jusqu'à ce que nous ayons terminé, soit bien fait.

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous sentons certes dans l'air que les choses tirent à leur fin, mais je voudrais saisir l'occasion de faire quelques commentaires à propos des amendements proposés, et parler peut-être plus particulièrement du projet de loi en général.

Il est temps que le gouvernement du Canada appuie la création d'un Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien. Une des forces secrètes de notre pays est la connaissance qu'ont les Canadiens, en tant que groupe pris globalement, de presque toutes les langues parlées actuellement dans le monde. Nos lois sur l'immigration ont laissé entrer au Canada au fil du temps, comme immigrants reçus et citoyens, des gens provenant des quatre coins du globe et de tous les pays du monde.

● (1240)

Si nous ne prenons pas de mesures pour consacrer des ressources publiques à la question de la préservation de ces langues, nous perdrons les avantages que nous avons en ce qui concerne le commerce mondial, le rôle que nous jouons dans le maintien de la paix dans le monde et dans l'amélioration de l'environnement à l'échelle planétaire. Nous sommes amenés à jouer ce rôle à cause de notre patrimoine, des langues de ce patrimoine et de la capacité des Canadiens de communiquer avec tous les habitants du globe. C'est dans le contexte d'une amélioration de l'environnement, d'un avenir meilleur pour les gens de la terre entière, de notre capacité de contribuer à réduire la pauvreté dans le monde, d'aider en tant que pays à établir la paix sur notre planète et de participer au développement économique, que la richesse de notre diversité culturelle et des langues de notre patrimoine devient une priorité, au moins pour le gouvernement.